

## Préavis d'adjudication de contrat – Acquisition et transmission de données météorologiques d'aéronefs

### 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

### 2. Définition des besoins

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a l'intention de passer un marché avec FLYHT Aerospace Solutions Ltd. pour la collecte de données sur les conditions météorologiques en altitude pour une période d'un (1) mois, à partir d'aéronefs de chacune des différentes compagnies/flottes aériennes prioritaires. Ces données serviront au contrôle de qualité des données, qui sera effectué par le Centre canadien de prévision météorologique et environnementale (CCPME) du Service météorologique du Canada (SMC) d'ECCC.

Les travaux requis pour l'obtention et la transmission des données seront réalisés par phases, selon le degré de compatibilité des compagnies et des aéronefs ciblés avec le programme de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR – Aircraft Meteorological Data Relay).

Des services ou livrables additionnels – les Exigences facultatives – pourront être requis pour faciliter la fourniture étendue et continue de données dans l'attente des résultats du contrôle de qualité des données.

Les travaux comportent ce qui suit :

#### Exigence ferme :

Pour First Air et Canadian North, les travaux doivent être réalisés par étapes, comme suit :

#### Étape 1 – Conception de logiciel

Un logiciel spécialisé AMDAR doit être installé et utilisé dans les équipements électroniques de bord des aéronefs. Le logiciel accède à l'information du bus de données de l'aéronef et prépare des messages à encodage spécial à transmettre au Service météorologique. Cette étape du processus comporte la conception du logiciel (s'il y a lieu).

#### Étape 2 – Configuration selon l'aéronef et transmission des fichiers

Cette étape du marché comporte les modifications à apporter au logiciel AMDAR (au besoin) en fonction de l'aéronef ainsi que l'installation du logiciel dans chaque aéronef.

#### Étape 3 – Acquisition et communication des données

Cette étape du marché porte sur la collecte de données AMDAR et leur transmission au CCPME en temps quasi réel au cours d'une période totale d'un (1) mois, à partir d'aéronefs des compagnies/flottes aériennes prioritaires.

Les messages AMDAR renfermeront les paramètres obligatoires du programme AMDAR de base, y compris des :

- données non météorologiques : identité de l'aéronef, latitude, longitude, altitude, date, heure, angles d'inclinaison et de tangage;
- données météorologiques : altitude-pression, direction et vitesse du vent, température, humidité\* (\*si possible) et autres données à déterminer selon les capacités.

Les données AMDAR doivent être encodées selon les spécifications de la norme ARINC 620 et transmises au CCPME en temps quasi réel. Les données doivent aussi inclure un code crypté d'identification de l'aéronef (unique à l'aéronef dans tous les rapports AMDAR) à la place du numéro d'immatriculation de l'aéronef.

Exigences facultatives :

Contrôle de la qualité des données AMDAR

Le SMC d'ECCC pourrait souhaiter contrôler la qualité des données AMDAR d'autres compagnies/flottes aériennes servies par le fournisseur. D'autres travaux de développement du système AMDAR et de fourniture de données pourront être exigés.

Pour les autres compagnies/flottes aériennes ne disposant pas déjà d'un système AMDAR (p. ex. Canadian North – Boeing 737-300), le contrôle de qualité des données nécessitera la réalisation complète des trois étapes indiquées à la section 3.2 (1- Conception de logiciel, 2- Configuration selon l'aéronef et transmission des fichiers, 3- Acquisition et communication des données).

Mise en œuvre du système AMDAR et communication des données

Si la qualité des données AMDAR fournies par les compagnies aériennes prioritaires satisfait aux exigences du SMC d'ECCC aux fins météorologiques (à déterminer par le CCPME), des services additionnels pourraient être demandés. Les services additionnels pourraient comprendre l'installation du logiciel AMDAR sur le reste des aéronefs de chacune des flottes prioritaires ainsi que la fourniture en continu de données AMDAR de chaque aéronef sur une base mensuelle, par exercice.

**3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Le fournisseur doit transmettre au SMC d'ECCC, en temps quasi réel, des données AMDAR pour une période d'un (1) mois, recueillies à partir d'un (1) ou de deux (2) aéronefs de chacune des compagnies/flottes aériennes prioritaires suivantes :

1. First Air :
  - a) ATR 42-500
  - b) ATR 42-300 Combi
  - c) Boeing 737-400/400C
2. Canadian North :
  - a) Boeing 737-200 Combi

#### 4. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

FLYHT Aerospace Solutions Ltd. produit le système automatisé de compte rendu d'information de vol (AFIRS – Automated Flight Information Reporting System), par lequel l'information du système d'aéronef est traitée dans l'appareil et transmise au sol par le réseau satellitaire Iridium. Dans le secteur de l'aviation commerciale, First Air, Canadian North ainsi que des transporteurs aériens participant au système aéroporté de transmission de données météorologiques troposphériques (TAMDAR – Tropospheric Airborne Meteorological Data Reporting) (PenAir, Frontier Alaska, Chautauqua, etc.) comptent parmi les clients de FLYHT Aerospace Solutions Ltd. L'entreprise est donc le seul fournisseur de services en matière de données en mesure de fournir des données AMDAR produites par les flottes ou aéronefs de ses clients.

Le SMC d'ECCC a désigné First Air, Canadian North et un aéronef muni du système TAMDAR comme candidats prioritaires pour un programme AMDAR canadien élargi. Ces candidats disposent d'une instrumentation potentiellement compatible et desservent des collectivités éloignées du Canada avec des données aérologiques en altitude très fragmentaires. Cette phase du projet vise à contrôler la qualité des données AMDAR d'aéronefs déterminés de First Air, de Canadian North et de flottes ou d'aéronefs munis du système TAMDAR.

#### 5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante prévue au *Règlement sur les marchés de l'État* est évoquée pour le présent marché en vertu de l'alinéa 6d) :

« les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. »

#### 6. Titre de propriété intellectuelle

Toute propriété intellectuelle originale découlant du marché proposé sera dévolue au fournisseur.

#### 7. Période du contrat proposé ou date de livraison

Exigence ferme :

Le contrat proposé s'étend de l'attribution du contrat au 30 septembre 2019.

Exigences facultatives :

L'exigence facultative s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mars 2023.

Le contrat comprend jusqu'à quatre périodes facultatives :

Première période facultative – 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mars 2020

Deuxième période facultative – 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

Troisième période facultative – 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Quatrième période facultative – 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

#### 8. Coût estimatif du contrat proposé

Exigence ferme :

La valeur estimative de l'exigence ferme est de 63 000 \$ (taxes applicables en sus).

Exigences facultatives :

La valeur estimative des exigences facultatives est de 103 000 \$ (taxes applicables en sus).

La valeur estimée du contrat, y compris les options, est de 166 000 \$ (taxes applicables en sus).

**9. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

FLYHT Aerospace Solutions Ltd.  
300E, 1144-29 Avenue NE  
Calgary (Alberta) T2E 7P1

**10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, les services ou les travaux de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

**11. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

Pour être acceptés, les énoncés de capacités doivent être reçus au plus tard le 1er mars 2019, à 14 h, HNE.

**12. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Heidi Noble  
Approvisionnement et marchés  
Environnement et Changement climatique Canada  
867, Lakeshore Road  
Burlington (Ontario) L7S 1A1  
Téléphone : 905-319-6982  
Courriel : [heidi.noble@canada.ca](mailto:heidi.noble@canada.ca)